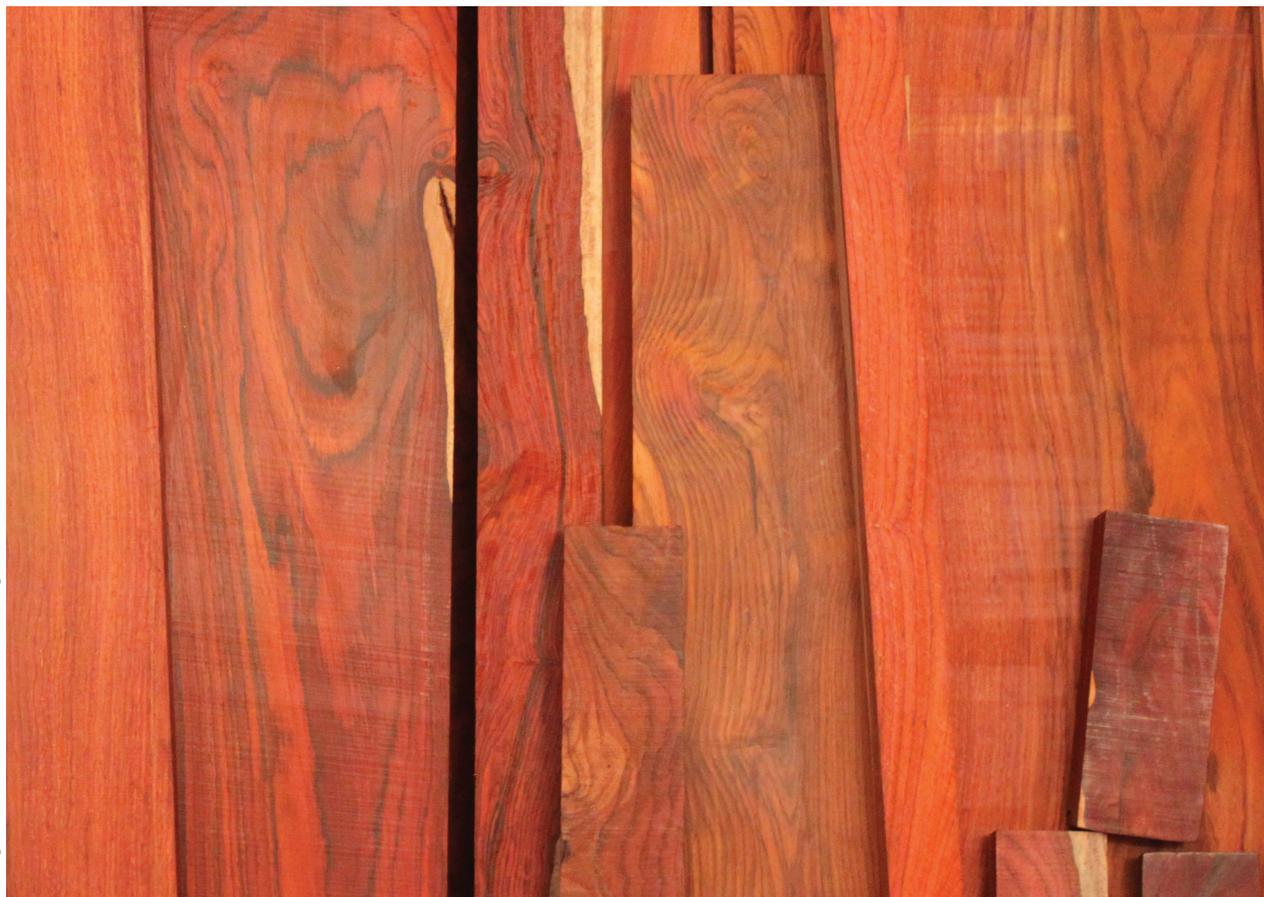




# Atelier régional sur l'évaluation de la capacité d'identification du bois lors de la commercialisation des essences prioritaires listées par la CITES



*Dalbergia retusa* (Cocobolo Palissandre), Savagewoods

## Sommaire

Dans le cadre de son projet de facilitation du commerce durable d'espèces visées par la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES), la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu, du 6 au 8 novembre 2018 à Chetumal (dans l'État de Quintana Roo), au Mexique, un atelier régional sur l'évaluation de la capacité d'identification du bois lors de la commercialisation des essences prioritaires listées par la CITES. La tenue de cet atelier constituait l'une des mesures prioritaires énoncées et publiées dans le *Plan d'action nord-américain visant le commerce durable du bois d'œuvre* (CCE, 2017), dont l'élaboration avait pour but de renforcer la conservation et l'utilisation des essences de bois visées à l'annexe II de la CITES. Le présent compte rendu expose les résultats de l'atelier, énumère ses objectifs, décrit son organisation et son déroulement, et fait état des recommandations formulées par les groupes de travail.

Le principal objectif de l'atelier consistait à réunir des représentants des autorités chargées de l'application de la loi et de l'application de la CITES, des chercheurs, des analystes du renseignement, des producteurs et des représentants de l'industrie, afin qu'ils échangent de l'information sur six essences prioritaires de bois d'œuvre, à savoir le *Dalbergia granadillo*, le *D. retusa*, le *D. stevensonii*, le *Swietenia humilis*, le *S. macrophylla* et le *S. mahagoni*.

Les participants ont passé en revue une compilation exhaustive des divers outils et méthodes d'identification, l'état des connaissances sur ces essences et les renseignements disponibles sur le commerce, l'application des lois et les programmes de certification forestière dans les trois pays. L'information présentée par les spécialistes a fait l'objet d'exposés et de discussions en plénière. Les participants ont également visité un *ejido* (terrain communal comprenant des parcelles cultivées individuellement) certifié en production d'acajou (*Swietenia macrophylla*), où ils ont pu échanger directement de l'information avec les producteurs. Les participants ont défini des stratégies relatives à la production commerciale durable, licite et traçable des six essences d'arbre prioritaires susmentionnées.



*Swietenia* sp. (Acajou d'Amérique)

À la suite de l'analyse de renseignements disponibles et de l'échange d'informations durant l'atelier, les participants ont formulé des propositions et des recommandations concernant la coopération trinationale, notamment la prise de mesures locales et régionales qui mettent à contribution tous les intervenants (à savoir les gouvernements, les organismes d'application de la loi, les organisations non gouvernementales, les chercheurs universitaires, les producteurs, l'industrie, la société civile et la CCE).

Certaines des recommandations auxquelles l'atelier a donné lieu comprennent les suivantes :

- La mise en commun des renseignements les plus récents sur l'état actuel des populations des essences visées au Mexique.
- L'encouragement à la collaboration entre les établissements de recherche en vue d'améliorer l'information disponible, la mise en commun des bases de données, et l'échange des échantillons et des techniques d'identification du bois.
- L'examen et l'amélioration des processus et protocoles de surveillance du commerce de bois d'œuvre.
- La mise au point d'une plateforme numérique permettant l'échange en temps réel de tous les renseignements sur le commerce, la traçabilité et les méthodes.
- L'établissement de répertoires nationaux et internationaux de spécialistes pouvant prêter assistance aux agents d'application de la loi.
- La mobilisation de la société civile et de l'industrie afin de favoriser les pratiques de consommation responsables et de renforcer la sensibilisation aux avantages que procure le respect des règlements.

Par ailleurs, les participants à l'atelier ont établi des lignes directrices relatives aux mesures à prendre dans le cadre de la stratégie visant à assurer la conservation et le commerce durable des essences prioritaires de bois d'œuvre, conformément aux principes énoncés dans le *Plan d'action nord-américain visant le commerce durable de bois d'œuvre*.

---

## À propos de la CCE

*Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont établi la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, à savoir l'accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain en matière d'environnement. Organisme intergouvernemental, la CCE rassemble des citoyens et des spécialistes d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des milieux universitaires et du secteur des affaires pour concevoir des solutions permettant de protéger l'environnement nord-américain tout en favorisant un développement économique durable. On trouve de plus amples renseignements au [www.ccc.org/fr](http://www.ccc.org/fr).*

*Les activités de la CCE sont réalisées grâce au soutien financier du gouvernement du Canada, par l'entremise d'Environnement et Changement climatique Canada, du gouvernement du Mexique, par l'entremise du Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) et du gouvernement des États-Unis, par l'entremise de l'Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement).*